



Montreuil, le 3 octobre 2016

Egalité professionnelle :

#VieDeMère, avoir une carrière c'est toute une histoire

Ce lundi 3 octobre, à l'occasion de la semaine de l'égalité professionnelle, la CGT des Ingénieurs, cadres et techniciens lance une campagne nationale intitulée « #VieDeMère, avoir une carrière c'est toute une histoire ».

Plafond de mère

Grâce à l'élévation du niveau de qualification des femmes, l'encadrement se féminise. Pourtant, les inégalités entre femmes et hommes au travail sont tenaces en termes de déroulé de carrière, d'accès aux responsabilités ou de rémunération. Le plafond de verre joue à plein. L'origine de ces discriminations qui peuvent aller jusqu'au licenciement : le « soupçon de maternité » qui pèse sur les femmes, suspectées d'être avant tout des mères ou de futures mères et donc d'être aujourd'hui ou à terme moins engagées dans leur travail. Avec cette campagne, l'Ugict-CGT veut faire voler en éclats ce « plafond de mère ».

Présentéisme et tâches domestiques : mission impossible

Pour beaucoup de femmes, être mère tout en ayant une carrière professionnelle s'apparente à une mission impossible. Pourquoi ? Parce que le monde du travail fonctionne sur le modèle du présentéisme - les cadres travaillent en moyenne 44h30 par semaine, les tech 42h30 - et que ce sont toujours les femmes qui assument la majorité des tâches domestiques. Résultat : le nombre de burnout est deux fois plus élevé chez les femmes.

Réduire le temps et la charge de travail

Avec les propositions concrètes que porte l'Ugict-CGT à travers cette campagne, l'objectif est de supprimer les obstacles que rencontrent les femmes dans leur déroulement de carrière et leur progression salariale. Des avancées à tous les niveaux sont nécessaires : dans la loi et les politiques publiques, mais aussi avec la négociation de branche et d'entreprise.

Une campagne en 3 volets

- **Des témoignages** de #VieDeMère, que cela soit ces petites phrases entendues trop souvent au travail, ex : « Votre cv est intéressant, mais vous avez des enfants ? », ou ces

réécits de vécu qui illustrent les discriminations subies par les femmes. L'enjeu : transformer ces situations endurées individuellement en une question de société.

- **Une information sur les droits existants**, peu connus des salarié-es comme des managers et DRH, pour que les salariées confrontées à des discriminations puissent faire respecter leurs droits, notamment en sollicitant la CGT.

- **Une interpellation du patronat et du gouvernement**, avec une série de propositions concrètes pour gagner des avancées.

Une campagne 2.0

L'Ugict-CGT a fait le choix de développer une campagne 2.0, s'appuyant sur les potentialités démocratiques du web pour permettre la participation des salarié-es, qui pourront témoigner mais aussi donner leur avis sur les réseaux sociaux avec le #VieDeMere et le site de la campagne vdmere.fr.

Avec la loi du 4 août 2014, ce sont maintenant 8 lois qui traitent de l'égalité femmes-hommes. Cependant, en l'absence de contraintes et de sanctions, ce dispositif législatif est insuffisant. C'est pourquoi l'Ugict-CGT continuera à se mobiliser pour obtenir des dispositions légales plus astreignantes et des avancées significatives pour les femmes.

Contact presse : Mélody Tonolli | m.tonolli@ugict.cgt.fr | 06 76 48 93 55